

## FONDATION RURALE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

### DECLARATION DE SORTIE de la Fondation rurale de prévoyance professionnelle

à remplir conjointement par l'employeur et par le travailleur

#### DONNEES DE L'EMPLOYEUR ACTUEL

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° FRPP : \_\_\_\_\_

#### DONNEES DU TRAVAILLEUR

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

N° AVS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

N° téléphone / natel de l'employé : \_\_\_\_\_

#### Etat civil :

marié(e)       célibataire       veuf(ve)       séparé(e)       divorcé(e)

date du mariage : \_\_\_\_\_ date du divorce : \_\_\_\_\_

personne seule assumant l'entretien complet d'un enfant mineur en apprentissage ou aux études

Adresse en Suisse : \_\_\_\_\_

Adresse à l'étranger : \_\_\_\_\_

#### DONNEES DE L'EMPLOYEUR SUR L'ACTIVITE SALARIEE

Début des rapports de service : \_\_\_\_\_

Fin des rapports de service : \_\_\_\_\_

**Salaire AVS, en espèces et en nature, en 20..... (pour l'année en cours)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Fr. \_\_\_\_\_

**Salaire AVS, en espèces et en nature, en 20..... (pour l'année précédente)**

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Fr. \_\_\_\_\_

(Suite au verso)

## DECLARATION DU TRAVAILLEUR

Le travailleur déclare choisir la variante suivante (ne compléter que les données de la variante choisie) :

1.  **poursuivre une activité dépendante auprès d'un nouvel employeur affilié à l'institution de prévoyance suivante :**
- Raison sociale de l'institution : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Adresse de paiement : \_\_\_\_\_
- N° de contrat : \_\_\_\_\_
2.  **ne plus être assujetti à la LPP, demander l'ouverture d'un compte de libre passage auprès :**
- des Retraites Populaires Vie à Lausanne (formalités simplifiées)
- ou d'un autre établissement financier de votre choix (compte à ouvrir par le travailleur – prière de joindre les informations nécessaires au paiement)
3.  **demander le versement en espèces de sa prestation de libre passage pour le motif suivant :**
- le travailleur quitte définitivement la Suisse et s'établit en : \_\_\_\_\_
- Dans ce cas, prière de joindre une attestation du contrôle des habitants ou une attestation de résidence du pays et une copie de la pièce d'identité de l'assuré(e) et, le cas échéant, de son conjoint. *Notez que seule la part surobligatoire de la prestation de libre passage peut être versée en espèce si le travailleur s'établit dans un pays de l'UE ou de l'AELE. S'il souhaite un versement de la totalité de son libre passage, le travailleur doit démontrer qu'il n'est pas assujetti à l'assurance obligatoire dans son pays d'établissement, en remplissant un questionnaire ad hoc qu'il peut obtenir auprès de l'Organe de liaison du fonds de garantie LPP ([www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch)).*
- le travailleur qui s'établit à son propre compte et n'est plus assujetti à la prévoyance professionnelle obligatoire peut retirer son avoir de vieillesse durant la 1<sup>ère</sup> année d'activité d'indépendant. Dans ce cas, prière de joindre l'attestation de la caisse de compensation AVS.

La prestation de libre passage du travailleur ne peut être versée qu'en Suisse exclusivement. Elle doit être versée à l'adresse de paiement postale ou bancaire suivante :

N° de CCP : \_\_\_\_\_ ou nom, adresse de la banque et n° du compte :

\_\_\_\_\_

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte postal ou bancaire : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature de l'employeur :

Signature du travailleur :

Signature du conjoint du travailleur :  
(Obligatoire si la variante 3 a été choisie)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Par sa signature, le conjoint donne son accord  
au remboursement en espèces de la  
prestation de libre passage